YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/11/142

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) a participé au ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe le 6 juin 2008,

CONSIDERANT que cette sortie a occasionné la location d'un bus et différents frais imprévus,

CONSIDERANT la demande du Président de la FNACA tendant à obtenir une subvention de la Commune,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 130 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 5-12-08
et de la publication le 5-12-08

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 33 38